

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 4 décembre 2004, à 13 h 45

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 13 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Jean-Pierre Oetiker* et *M^{me} Bérengère Rosset*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger*, *Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 4 décembre 2004, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.

M. Roberto Brogini, rapporteur de la commission des travaux (Ve).

Dans ce département, un certain nombre d'éléments significatifs sont intervenus. Tout d'abord, la suppression des divisions, puisque, dorénavant, nous parlerons de «domaines de compétences». Cela non pas seulement pour changer les titres, mais également pour améliorer les synergies voulues par ce Conseil municipal, synergies qui peuvent et qui doivent exister entre les différents services, afin, justement, de les améliorer. Ce découloignement des divisions marque bien la volonté du département de faire travailler ensemble les différents services, ce qui fait suite à des demandes réitérées de ce parlement depuis de très nombreuses années. Ainsi, vous trouverez un nouvel organigramme annexé à ce projet de budget et nous avons donc une nouvelle nomenclature comptable.

Le magistrat nous a également présenté un concept à la suite d'une demande du Conseil municipal, qui relayait ainsi un souhait de la population relatif à l'apparence de nos rues, notamment en ce qui concerne les débarras sauvages. Comme vous le savez, ces débarras, qui correspondent à une modification des habitudes de consommation dans notre société, sont de plus en plus nombreux. Les nouveaux centres d'achats de mobilier qui fleurissent dans notre région inci-

¹ Rapports, 3063.

tent, en effet, la population à acheter des meubles qui peuvent être montés une fois, rarement deux fois, et qui, lors d'un déménagement, sont laissés sur le trottoir. Tous ces éléments doivent inciter la Voirie à travailler différemment et des tournées plus fréquentes doivent avoir lieu. Un grand travail d'information est fait pour annoncer à la population que ces débarras sont gratuits: il suffit de s'annoncer à un numéro de téléphone qui figure sur le calendrier de la Voirie et sur ses camions. Malheureusement, tout le monde ne le fait pas! Des nouveaux postes sont donc dévolus à une tournée supplémentaire avec un camion.

Il y a également toute la problématique des tris des déchets, notamment lors des manifestations, grandes et plus modestes, comme cela a été dit tout à l'heure. D'ailleurs, en sortant tout à l'heure pour la pause de midi, vous avez pu constater que, même pour la Course de l'Escalade, il y a des petits chariots qui incitent les gens à faire des tris. Cela demande des ressources humaines supplémentaires, une coordination avec un responsable et, bien entendu, un chef d'équipe, car tout cela doit être mis en place. Ces tris des déchets et ces récupérations diminuent sensiblement la facture de la Ville de Genève pour l'incinération, car, lorsque nous avons un tri, nous avons une valorisation des déchets et une déconstruction des déchets les plus encombrants, qui peuvent, pour certains d'entre eux, être réutilisés. Par exemple, le compost et, lors de la déconstruction des objets encombrants, une partie des matériaux partent au bois et une autre partie à la ferraille. Actuellement, vous le savez, la tendance du prix des métaux est à la hausse sur le marché international.

Dans les nouveautés concernant ce département, il y a le Service de la mobilité, qui doit répondre à la volonté de la population, maintes fois exprimée par le biais de pétitions adressées à la commission des pétitions ou à l'occasion de différentes demandes, de pouvoir vivre sa ville, ses rues et ses places différemment. Cette manière de vivre sa ville, c'est aussi savoir l'apprécier et pas forcément la fuir tous les week-ends pour aller rejoindre un autre espace, un chalet ou autres, où l'on estime que l'on vit mieux; mais c'est aussi savoir vivre sa ville tout au long de la semaine. Cela nécessite, dans le cadre des équipements et des aménagements de la ville, une autre compréhension de nos rues. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que les rues, les routes, les boulevards de notre cité appartiennent au domaine public de la municipalité et que c'est à elle de s'en occuper, de l'entretenir et de répondre aux exigences des normes OPAir et OPBruit de la Confédération.

Si nous arrivons à avoir une bonne gestion de la circulation dans notre cité en nous attaquant à la base du problème, nous pourrions peut-être économiser des dizaines de millions de francs en n'équipant pas nos routes et nos immeubles de protections contre le bruit extrêmement coûteuses. Nous savons, et nous l'avons dit devant ce Conseil municipal, que 60% de la population souffre du bruit dans

les cités en Suisse et que le bruit est une des grandes causes des troubles de la santé actuellement. Ce Service de la mobilité devra entreprendre le nécessaire pour faire appliquer les normes OPAir et OPBruit demandées par la Confédération, comme le sollicite l'Etat, qui a écrit au Conseil administratif pour rappeler que c'était à la Ville de Genève, en tant que propriétaire de ses voiries, de ses routes, de proposer des plans qui pouvaient être acceptés. Cela permettra une transversalité du Service de la mobilité avec le Service d'aménagement urbain et le Service d'entretien du domaine public.

Enfin, je parlerai, en tant que rapporteur, de l'entretien du patrimoine immobilier, que ce soit les bâtiments qui appartiennent au patrimoine financier ou à notre patrimoine administratif, que ce soit les musées ou les immeubles d'habitation. Tout à l'heure, j'ai entendu un représentant d'un parti de l'Entente parler d'une somme de 50 millions de francs. Mais ce n'est pas ce montant qui est inscrit au budget, c'est 25 millions de francs, un montant qui a été effectivement réduit de quelque 8 millions par rapport au budget 2004, lequel misait, l'année passée, sur des comptes qui pouvaient se le permettre. Cette année, c'est une diminution de 8 millions de francs, mais elle correspond néanmoins à une augmentation par rapport à ce qui était investi au début des années 2000, il y a donc trois, quatre ans. Ce tableau figure dans le rapport de la commission des travaux, à la page 227. Dans ce sens-là, il a également été signifié que l'entretien pouvait être assuré de manière différente, c'est-à-dire que des choix d'entretien plus sommaire, plus minimaliste devront être faits. L'habitude qui avait été prise par la Ville de Genève et ses services de toujours faire les choses tip-top devra être revue; on peut faire de l'entretien de façon plus modeste, ce qui correspond à une volonté également exprimée par ce Conseil municipal.

Voilà, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, en quelques mots les points importants qui apparaissent dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

M. Patrice Reynaud (L). Je ne vous surprendrai sans doute pas, Mesdames et Messieurs, en vous disant que le ton que je vais utiliser n'est pas tout à fait celui de M. Broggin. Le magistrat en charge de ce département a clairement énoncé naguère, au sein de la commission des pétitions, qu'il existait des bonnes et des mauvaises pétitions; les dernières sont évidemment celles qui critiquent les réalisations dudit magistrat en matière d'aménagements.

Afin de ne pas nous fâcher d'emblée avec M. Christian Ferrazino, parlons d'abord des réalisations objectivement positives issues des actions passées et à venir, en 2005, de son département. Elles ne sont, à nos sévères yeux libéraux, que deux, mais elles existent. La réorganisation même du département ayant pour

objet la disparition des deux divisions traditionnelles, d'une part l'aménagement et les constructions, d'autre part la Voirie, et le nouveau découpage en quatre domaines d'intervention: celui de l'organisation urbaine; celui des constructions, auquel a été intégré le Service de l'énergie; celui des espaces publics, qui englobera le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, les Services entretien et étude – j'insiste sur le mot «étude», j'y reviendrai plus tard – du domaine public; enfin, celui de la Voirie. Petit bémol cependant, le renforcement que vous avez souhaité apporter à la direction de votre département, Monsieur Ferrazino, avec la mise sur pied d'une véritable *task force*, que vous avez appelée Conseil de direction, est sans doute nécessaire, quoique j'aie le sentiment, en fait, qu'elle correspond bien peu aux principes qui régissent les responsabilités collatérales des collaborateurs de la Ville. Mais peu importe. Cette réorganisation, en gestation depuis 2003, devait aboutir. C'est désormais chose faite et nous ne pouvons que nous en réjouir, car nous y verrons plus clair, y compris nous, libéraux.

La Voirie est le second point positif, c'est-à-dire les problèmes inhérents à la propreté de notre ville. De nombreux efforts ont été faits et bien d'autres sont d'ores et déjà agendés, justifiant notamment la demande d'augmentation du nombre de collaborateurs de ce domaine. De tels efforts sont d'ailleurs, et vous le savez, bien sûr, une des trois priorités du Conseil administratif dans le cadre de ce projet de budget 2005. Diverses belles actions sont prévues. Une semble manquer à notre goût, qui ne relève à l'évidence pas que du seul dicastère de M. Ferrazino, nous en convenons bien volontiers, c'est tout simplement la redécouverte par la population de l'esprit civique dont elle semble parfois manquer. C'est aussi le travail du Département de l'instruction publique, c'est aussi celui du département de M. Manuel Tornare et de bien d'autres. Cependant, un peu de prévention citoyenne nous aurait semblé de bon aloi au sein des objectifs de votre département, Monsieur Ferrazino. Mais, réjouissons-nous, désormais cela est chose possible et, si les citoyens le veulent bien, la Ville a désormais les réels moyens d'être propre. Je vous en remercie et vous en félicite.

La commission des travaux, qui vous a entendu, vous, Monsieur le magistrat, accompagné de votre nouvelle *task force*, ne s'y est d'ailleurs pas trompée, si j'en crois le rapport de M. Brogini: elle m'a paru ne point tarir d'éloges à propos de cette propreté si chère à vous et à nous tous. A un tel point, d'ailleurs, que le rapporteur n'hésite pas à rappeler l'unanimité des partis sur une véritable politique contre les déjections canines. Maintenant, Monsieur le magistrat, j'en suis sûr, je vais commencer à vous fâcher. Une véritable politique par rapport aux déjections canines, des nouvelles toilettes publiques à 13 millions de francs, serait-ce seulement cela votre glorieuse ambition, Monsieur Ferrazino? Outre le fait que tout ceci est, à l'évidence, un petit peu au-dessous de la ceinture, je suis persuadé que ce projet de budget 2005 va, de votre part, nous conduire à bien plus et, cette fois-ci, au-dessus de la ceinture. Je continue à vous fâcher, Monsieur Fer-

razino, mais tant pis, c'est mon rôle, et voici seulement trois points pour être définitivement certain de vous contrarier. Le premier point: pour les aménagements éphémères «Les yeux de la ville» – «Les yeux de la tête», devrait-on plutôt dire! – 300 000 francs est le budget officiel. Je suis intimement persuadé que le chiffre réel est bien supérieur, et tout cela pourquoi? Pour faire plaisir à quelques désœuvrés qui ne savent pas quoi faire de leurs journées. Oui, certainement! Proposer mieux et convaincre notre population de nouvelles ouvertures sociologiques de rapprochement, il semble que non, tant les pétitions à l'encontre des aménagements éphémères sont nombreuses. Vous direz non, Monsieur le magistrat, pourtant les faits sont là et j'en suis témoin, étant moi-même membre de la commission des pétitions.

L'entretien du patrimoine bâti est le second point. Osons le mot, tout comme les fonds de la Banque nationale suisse, ce sujet est en complète déshérence. J'en veux d'ailleurs pour témoin l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) qui déclarait, je cite le rapport de M. Broggini, être «inquiète par rapport à la mise à l'écart de l'entretien du patrimoine bâti, mal entretenu.» Ce ne sont pas mes termes, Monsieur le magistrat, ce sont ceux de vos compagnons de parti. C'est grave, Monsieur Ferrazino, car le patrimoine bâti de la Ville de Genève, dont vous devriez avoir à charge l'entretien, n'est rien d'autre que la fortune de nos concitoyens et, également, ne l'oublions pas, la garantie potentielle de nos nombreux emprunts. Ne l'oubliez pas, Monsieur le magistrat, et faites en sorte qu'un tel entretien redevienne une des priorités de nos prochains budgets!

Le dernier point: le logement. Je lis les termes de votre collaborateur, M. Ruffieux, à la page 207 du rapport: «Concernant la parcelle de l'ancien Foyer de Sécheron, il y a un programme avec 100 logements, 50 lits EMS (établissement médico-social), un parc public et des équipements publics. Un concours a été ouvert. M. Ruffieux précise qu'il s'agit d'un concours à deux tours. A la fin de juin, il sera jugé. Il y a dix projets, et le Conseil administratif devra ensuite décider de quelle manière il faudra les réaliser. La construction pourra être faite par des caisses de pension, des coopératives. Idem pour l'EMS. L'objectif, selon M. Ferrazino, est de faire une opération par étapes avec des opérateurs, caisses, coopératives, etc.» Je viens de lire les propos de votre collaborateur. Premièrement, rien n'est encore fait. Je rappelle que la parcelle de l'ancien Foyer de Sécheron a fait l'objet d'une acquisition, depuis déjà de nombreuses années, de la part de la Ville. Deuxièmement, de toute façon, ce ne sera pas la Ville de Genève qui construira, bien sûr, sauf erreur, dicit le rapporteur, M. Broggini.

Alors, de qui se moque-t-on? Où est la politique du logement dans notre Ville? Je lis encore le rapport de M. Broggini, à la page 207: «L'un des objectifs est d'être plus présent sur le marché foncier. Les cheminements piétons et les

liens accrus à l'intérieur ou entre quartiers est un objectif. Il faut être présent en troisième zone de développement pour constituer des réserves par l'acquisition de terrains pour la suite du développement de la ville et maîtriser le développement foncier et de l'urbanisation.» Que de belles intentions, mais qui, jusqu'à ce jour, sauf à avoir mal vu ou mal lu, sont tristement restées sur le papier...

Alors, Monsieur Ferrazino, proposez-nous enfin quelque chose, et pas seulement le droit naturel des squatters à être logés gratuitement... (*Protestations.*) Oui, Messieurs, c'est comme ça! Voulez-vous des exemples à ce sujet? La rue de Lausanne 79, le refus des démolitions de l'îlot Sillem à venir et, certes, cela ne relève pas que de votre dicastère, l'Hôtel Carlton – c'était dimanche dernier. D'ailleurs, à ce sujet, nous attendons sans doute une proposition de rachat par la Ville de Genève dudit Hôtel Carlton. Pas de logements, pas ou peu de voitures: vous avez tout compris! Vive Genève, Colorado City, petite bourgade sympathique du bout du lac. Merci pour les trop nombreuses entreprises de Colorado City.

Je ne saurais terminer cette présente intervention sans parler d'un autre sujet qui nous tient à cœur, à nous, libéraux – souvenez-vous, nous en avons déjà parlé – et pour lequel nous allons très prochainement déposer une motion. Monsieur le magistrat, vos demandes de crédit d'étude représentent chaque année plusieurs millions de francs. Je constate que le nouveau troisième domaine d'intervention de votre département porte précisément et notamment sur le Service d'étude du domaine public. Sauf à dire que vos collaborateurs sont incompetents, ce que, évidemment, je ne saurais croire, ne serait-il point venu le temps d'intégrer, au moins pour partie, à l'examen de vos services les nombreux projets d'étude pour lesquels vous sollicitez par trop régulièrement des budgets confinant parfois aux plus pharaoniques?

J'en termine ici en vous remerciant, Mesdames et Messieurs, d'avoir bien voulu m'écouter et qui sait, peut-être, parfois de m'avoir entendu.

Le président. Avant de donner la parole à M. Ducret, j'ai deux communications à vous transmettre. Tout d'abord, au terme de notre analyse du département des finances et de l'administration générale, l'excédent de revenus s'élève à 422 745 francs.

La deuxième annonce que je me dois de vous faire est d'un tout autre ordre. En ce moment a lieu l'ensevelissement des sept sapeurs-pompiers de Schönenwerd et de Gretzenbach, qui sont morts en service. Je souhaiterais que nous exprimions nos condoléances, en tant que Conseil municipal de la Ville de Genève, à ces familles frappées par le malheur. Je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

M. Michel Ducret (R). Nous devons d'abord relever un certain nombre de points positifs. Comme l'a fait le préopinant, nous saluons la réorganisation du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui permet d'y voir plus clair, ce qui nous paraît extrêmement positif. Cela étant, il n'empêche que nous voyons également le maintien d'un certain nombre de services qui ne nous semblent pas forcément très utiles, qui créent des doublons, notamment, au niveau cantonal, avec l'Office des transports et de la circulation, qui, lui-même, était parfois un doublon avec le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Dans l'ensemble de la collectivité genevoise, ce système des doublons, qui explique le fait que le nombre de fonctionnaires à Genève explose par rapport aux autres cantons, devra, un jour, être revu.

J'aimerais profiter de ce moment pour dire que des efforts vont dans cette direction, notamment avec les équipements en faveur des transports collectifs. Il y a eu du retard, il y en a encore un peu d'ailleurs, parce que les nouveaux trams sont là et que les quais des arrêts ne sont toujours pas rehaussés. Mais l'étude est lancée. Il y a un certain nombre d'installations pour l'information et, là aussi, c'est une affaire en cours. Donc, il y a des choses extrêmement positives qu'il faut saluer. C'est également le cas en ce qui concerne la Voirie et le nettoyage, où on constate sur le terrain, dans les faits, un effort réel et reconnu. Mais, Mesdames et Messieurs, il est indéniable que cet effort doit se poursuivre en engageant des employés à la Voirie et pas des gens dans les bureaux.

Croyez-moi, il y a encore beaucoup de travail à faire pour obtenir une certaine satisfaction des citoyens de cette ville, tant en matière de déchets sauvages, qui reviennent sans cesse, qu'en matière de déchets canins, de *littering*, de sprayages divers, etc. A ce titre-là, nous voulons, encore une fois, souligner qu'il n'y aura pas de solution avec l'effort d'un seul service, d'un seul département, mais bien grâce à la collaboration de tous les départements – et notamment du service de la sécurité municipale – seule à même d'apporter quelque chose, parce que, si un département efface les traces, il faut aussi, à un moment donné, dissuader, et la dissuasion passe par l'éducation et par la répression. Cet effort est totalement insuffisant du côté de la sécurité municipale, qui doit elle-même engager une collaboration avec les citoyens, notamment avec les concierges d'immeubles, les commerçants, etc. Cette collaboration doit être totalement ravivée, c'est important, sinon nous n'arriverons à rien! On pourra engager tous les nettoyeurs que l'on voudra, mais, à un moment donné, il faudra un nettoyeur derrière chaque citoyen pour arriver à un résultat satisfaisant. Il faut donc beaucoup plus impliquer la collaboration entre les services et les citoyens et habitants de cette ville. C'est extrêmement important.

Maintenant, passons aux points qui nous semblent moins positifs. Quand on sait combien nous manquons d'argent, le gaspillage pour les aménagements éphémères nous semble tout à fait disproportionné par rapport aux avantages attendus. Cet été, le «magnifique» aménagement de Montchoisy a démontré à l'envi à quel point ce genre de proposition coûtait cher pour des résultats plus que modestes, voire nuls. Aux yeux des citoyens, cet aménagement semble un total gaspillage, qui n'amène finalement pas grand-chose, puisque, au bout du compte, on se retrouve avec une situation identique à la précédente. De plus, il s'agissait d'une opération qui ne présentait pas beaucoup d'intérêt au plan du patrimoine architectural; c'était particulièrement mal visé. Indéniablement, la dépense est disproportionnée par rapport aux avantages pour notre collectivité.

A ce titre-là, il faut déplorer le manque de participation des habitants dans les divers quartiers, là où la concertation peut être souhaitée, légitimement ou moins légitimement, par notre municipalité. Si on veut faire de la participation, il faut la rendre plus intéressante, plus accessible pour une majorité de gens, parce que le résultat actuel de ce qu'on appelle concertation se résume souvent à une information. Et à quoi cela aboutit-il, Mesdames et Messieurs, sinon à une incompréhension de la part des habitants, à une impression de «fait accompli» et à un mécontentement total qui ne profite à personne, et certainement pas au département dont nous parlons maintenant, ni à son patron?

Un autre élément nous paraît totalement médiatique, c'est la Semaine de la mobilité, que nous expérimentons maintenant depuis plusieurs années. Au départ, je vous rappelle que c'était la Journée de la mobilité, qui se déroule dans l'ensemble de l'Europe. Soit, joignons-nous à cette idée-là, car nous ne sommes pas les seuls à y participer! Mais la dilution dans la notion de Semaine de la mobilité a fait perdre énormément d'impact à cette manifestation, qu'on l'apprécie ou pas. Indéniablement, le fait est que plus personne ne ressent rien du tout et que les résultats sont, sinon nuls, tout au moins tellement maigrelets que les 700 000 francs que nous investissons dans cette affaire-là sont totalement disproportionnés par rapport aux résultats obtenus. A ce sujet, nous proposerons, du côté de l'Entente, un certain nombre d'amendements ciblés dans ces directions.

En ce qui concerne le logement, il faudrait que, tant au niveau du Conseil municipal que du Conseil administratif, on cesse de se gargariser de désirs de logements plus ou moins sociaux – généralement, ils sont toujours sociaux – et de faire beaucoup de dépenses inutiles, parce qu'on croit qu'il suffit d'acheter. Mais, Mesdames et Messieurs, acheter quoi et où? Nous devrions surtout être plus positifs vis-à-vis des possibilités de construire qui restent aux privés, en matière d'aménagement du territoire, en matière d'urbanisme, pour lesquelles les réponses sont trop souvent négatives. Nous n'avons toujours pas l'information continue sur les préavis du Conseil administratif en matière de construction, que nous demandons depuis maintenant trois ans, je crois.

Enfin, je conclurai en disant que l'application du plan d'utilisation du sol municipal (PUS) s'illustre surtout par son efficacité totalement nulle: aucun changement! Nous l'avions dit, la loi sur les démolitions, transformations, rénovations de maisons d'habitation suffit largement à assurer le maintien de logements en ville de Genève. Le PUS n'en amène pas un de plus et il s'illustre surtout par le nombre de dérogations accordées pour des bureaux des administrations cantonale ou municipale et, au final, on voit des commerces se transformer en bureaux de l'administration... Voilà, en réalité, le résultat du PUS, et c'est, pour nous, un élément très négatif. Il est vrai que cela n'a pas d'impact sur le budget, mais c'était l'occasion de faire un petit bilan et de vous le présenter.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Le président. La parole est à M. Christian Ferrazino...

Une voix. Pour dix minutes!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je n'aurai pas besoin de dix minutes de temps de parole, Monsieur le président, ce d'autant plus que M. Ducret a reconnu lui-même, dans la conclusion de son intervention, que ce qu'il a dit n'avait pas grand-chose à voir avec le budget... C'est me faire beaucoup d'honneur, Monsieur Ducret, et vous, Monsieur Reynaud, de faire un débat général concernant mon département. C'est une nouvelle procédure que vous initiez, elle me fait très plaisir, mais vous comprendrez que nous allons nous limiter au budget, puisque nous souhaitons, non pas polémiquer, mais adopter un budget. Il est vrai que lorsque vous avez la majorité, on le voit au Grand Conseil, vous parlez beaucoup et, à la fin, vous ne votez pas, parce que, au Grand Conseil, votre majorité ne vote pas les budgets. Notre majorité, pour sa part, parle un peu moins, mais elle est un peu plus efficace, elle vote des budgets et, avec ces budgets-là, elle entend mener une politique. Dans les quelques minutes qui me sont imparties, je vous rappellerai les grandes lignes de la politique de mon département. Je ne répondrai pas aux propos de M. Reynaud – qui auraient dû me fâcher, disait-il – parce que je dois dire que j'ai été plutôt surpris en l'écoutant. Il est assez rare que dans le cadre des budgets, du côté du Parti libéral comme du Parti radical, mon département soit encensé comme il l'a été. Vous me permettrez de vous en remercier, Messieurs, c'est suffisamment rare pour être apprécié à sa juste valeur et vous pensez bien que ce n'est pas cela qui va me contrarier, bien au contraire!

Avec vous, je salue les efforts faits dans mon département, notamment dans le domaine de la Voirie, car c'est plutôt la cohérence qui caractérise notre interven-

tion, contrairement à ce que pensait M. Maudet, pour qui, lorsqu'on met une priorité en 2004 ou 2005, cela signifierait qu'on les a oubliées les années précédentes. Si nous accordons la priorité à la Voirie en 2005, c'est précisément parce que, année après année, nous avons mis l'accent sur ce domaine, et nous considérons que nous devons continuer, notamment en ce qui concerne la Voirie, d'où un renforcement du personnel. De plus en plus d'interventions sont sollicitées et, comme vous l'avez reconnu vous-mêmes, nous ne pouvons pas répondre à toutes ces prestations qui s'amplifient au fil des mois – et non pas des années, parce que cela va très vite – notamment pour les différentes fêtes qui sont organisées. Nous nous félicitons de toutes ces fêtes supplémentaires, puisque nous avons mis sur pied une délégation aux fêtes de quartier, mais il faut être logique et cohérent et se donner les moyens de remettre en état le domaine public. Alors, ne vous en étonnez pas, Monsieur Maudet, c'est parfaitement logique que nous mettions clairement cette priorité en avant, ce qui, d'ailleurs, semble parfaitement vous convenir.

J'en viens maintenant à l'entretien des bâtiments. Vous avez fait un peu d'équilibrisme, mais mon collègue Pierre Muller y a répondu tout à l'heure mieux que je ne pourrais le faire en disant que, finalement, la dialectique qui est la vôtre ne nous donne pas beaucoup d'issues, puisque, quand nous augmentons une ligne budgétaire, vous êtes très prompts à nous critiquer en disant qu'on dépense trop. Puis, comme pour l'entretien des bâtiments, lorsque nous diminuons une ligne budgétaire, vous êtes tout aussi prompts à nous dire qu'on ne dépense pas assez. Il est vrai qu'avec une dialectique comme celle-ci, on a peu de chances de faire juste. Mais j'aimerais tout de même vous rappeler que si nous avons réduit la ligne «Entretien des bâtiments» pour 2005, c'est en raison des difficultés budgétaires qui sont les nôtres et je crois que Pierre Muller a été assez clair ce matin à ce sujet. Avant de venir devant la commission des finances, nous nous sommes livrés à des arbitrages douloureux, délicats, difficiles au sein du Conseil administratif et il est apparu à tout le monde assez logique qu'une ligne qui avait été fortement augmentée quand la situation économique le permettait, à savoir l'entretien des bâtiments, soit réajustée au moment où la conjoncture se dégrade. J'aimerais vous dire, parce que cela n'a pas été évoqué par ceux qui sont intervenus à ce propos, que le montant qui figure dans le projet de budget 2005 est encore supérieur à celui du budget voté en 2002. C'est vous dire que nous n'avons pas réduit aussi fortement cette ligne.

M^{me} Linda de Coulon (L). Les bâtiments ont augmenté!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie de me rappeler que les bâtiments ont augmenté. Si les bâtiments ont augmenté, ce n'est pas

par scissiparité, ils ne se divisent pas en deux pour doubler, mais c'est que nous en avons acquis de nouveaux, grâce au Conseil municipal. Effectivement, nous menons une politique d'acquisition foncière active et je vous remercie de me l'avoir rappelé, parce que j'aurais omis de le préciser ici. C'est un des éléments dont nous sommes fiers dans le cadre de notre bilan.

Maintenant, en ce qui concerne Sécheron, M. Reynaud se demandait: comment se fait-il que le Conseil administratif – si efficace! – achète un terrain pour construire 100 logements, un établissement médico-social de 50 lits, un parc public, un restaurant scolaire, une crèche, un club pour les aînés et que, en six mois, il n'a pas construit tout ça! Il faut avoir la candeur et l'innocence de M. Reynaud pour se poser cette question, parce que l'on connaît les procédures en matière de construction et les difficultés auxquelles on doit faire face pour mettre des logements sur le marché. D'ailleurs, j'aimerais féliciter le Conseil municipal qui nous a permis d'acquérir ce terrain. Cela, Monsieur Reynaud, il faut le dire! Tout d'abord, le Conseil administratif s'est battu, puis le Conseil municipal, pour acquérir, pour la somme de 10 millions de francs, ce terrain afin de permettre la construction de logements et, là, Monsieur Reynaud, j'en viens à votre interrogation. Vous vous demandiez pourquoi la Ville, qui a acquis ce terrain, ne construit pas elle-même? En d'autres termes, pourquoi la Ville ne s'endette-t-elle pas, alors que d'autres pourraient construire les mêmes logements pour elle sans s'endetter? C'est votre question. Finalement, poser la question, c'est y répondre. Nous préférons que ce soit la Fondation HLM de la Ville de Genève qui construise, parce que, je vous le rappelle, celle-ci va bientôt être dotée d'un capital de 20 millions de francs et, contrairement à la Ville de Genève qui doit tout construire en fonds propres, une fondation comme celle de la Ville de Genève peut construire avec 20% de fonds propres. Si la fondation a 20 millions, elle peut engager 100 millions de travaux. Voilà l'intérêt de faire construire par une fondation de droit public, ou une coopérative, ou des partenaires qui assurent le côté social du logement construit, parce qu'ils peuvent engager plus de fonds que ne le ferait la Ville de Genève, sans que cette dernière s'endette. Cela nous semblait logique, mais nous le rappelons, puisque vous n'avez apparemment pas saisi ce raisonnement.

Pour l'Hôtel Carlton, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler qu'il a fait l'objet d'une votation populaire et que, comme tout démocrate, on accepte de bonne ou de moins bonne grâce les décisions populaires. Quant à nous, nous sommes des démocrates et respectons le verdict de la population.

C'est d'ailleurs en tant que démocrates que nous acceptons un certain nombre d'accusations que nous avons entendues au début de cette matinée, quand M. Maudet s'en donnait à cœur joie, comme rapporteur de minorité, pour dire tout le bien qu'il pensait de la politique de ce Conseil administratif. Je ne vais pas

parler longuement du PUS, parce que je me limite au budget, mais il faut quand même dire que le PUS, comme l'a rappelé M. Zaugg il y a un instant, est une loi votée par le Grand Conseil et, là aussi, quand on est démocrate, on s'incline devant les décisions du législatif cantonal, en l'occurrence. Mais je referme ici cette parenthèse.

J'ai pris connaissance du nombre d'amendements déposés. Ce n'est pas vraiment un scoop, parce que M. Queloz est fidèle à lui-même, quoique, cette année, il me semble qu'il fatigue un peu... (*Dénégation de M. Queloz.*) Non, alors vous me rassurez, Monsieur, parce que j'avais l'habitude d'en voir un peu plus. Donc, je me dis que, pour le moment, c'est plutôt l'amuse-bouche, connaissant le côté boulimique de certains en matière d'aménagement. Vous me permettrez de faire référence, Monsieur Alpha Dramé, à un proverbe africain du peuple peul, un peuple d'éleveurs, qui, par conséquent, boit beaucoup de lait, et qui nous dit: «On ne s'essuie pas la bouche tant qu'il y a du lait à boire.» J'ai cru comprendre qu'il y aurait encore beaucoup de lait à boire, donc je ne m'essuierai pas la bouche tout de suite... (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole à M. Queloz, je tiens à rappeler deux choses. D'abord, dans le cadre d'un débat sur le budget, chacun peut intervenir à tout moment et, ensuite, la règle des dix minutes n'a pas lieu d'être. Que cela soit bien entendu de chacun et de chacune, puisque j'ai eu plusieurs remarques jusqu'ici. Vous avez la parole, Monsieur Queloz.

M. Georges Queloz (L). Merci, Monsieur le président, vous me permettez tout d'abord de rétorquer aux propos que le magistrat vient de tenir à mon égard. N'ayez crainte, Monsieur le magistrat, je ne fatigue pas, j'ai analysé le budget de la même manière que l'an dernier et cela a porté ses fruits, puisque dans certains services il a été tenu compte de mes remarques et que le budget de cette année a été revu à la baisse sur certaines rubriques.

Tout à l'heure, vous étiez satisfait des propos de mon collègue Patrice Reynaud, Monsieur Ferrazino, et je comprends que vous l'ayez été, parce que vous l'avez échappé belle... Si c'est moi qui avais dû vous apostropher ce soir, je vous aurais rappelé le 25 de la rue du Stand, que nous avons acheté soi-disant clefs en mains; on pouvait s'y installer tout de suite, mais nous avons dû faire pour plus de 10 millions de francs de travaux. Des travaux exécutés sans appel d'offres, avec je ne sais quel crédit, il faudra nous l'expliquer. Je vous aurais rappelé les propositions de crédits à rallonge, je pense à la patinoire, à la zone industrielle de Châtelaine, et j'en passe. L'année prochaine, je m'attellerai certainement davantage

au détail des groupes 314 et 315, pour la simple et bonne raison qu'une bonne politique voudrait qu'ils passent dans les investissements et qu'on ait une autre approche de l'entretien de notre patrimoine, c'est-à-dire des immeubles du patrimoine administratif et financier. Dès ce printemps, je déposerai avec mon groupe une motion qui vous permettra peut-être d'aller dans ce sens et d'agir différemment, en tout cas je le souhaite.

Je vous informe en préambule qu'une partie des amendements sont essentiellement politiques et je prendrai la parole sur chacun des points en question. Les autres amendements, les plus nombreux, visent à établir le budget au plus près des réalités, c'est-à-dire en se référant aux comptes 2003 et 2002. Je me suis aussi préoccupé de comparer les budgets avec ce qui avait réellement été dépensé. Alors, chaque année, depuis 1999, j'ai pu faire ces comparaisons et je constate qu'on nous demande non pas des coussins de sécurité, mais de véritables matelas, cela pour pouvoir faire les pitres au moment des comptes et venir nous dire: «Vous voyez, l'Alternative gouverne beaucoup mieux que l'Entente quand elle est au pouvoir!» Mais nous ne sommes pas dupes, votre objectif est de nous faire passer pour des charlots, mais nous ne l'entendons pas comme ça!

Voilà, Monsieur le président, à chaque ligne où j'aurai un amendement, je me réserve le droit de prendre la parole.

Le président. Bien entendu, Monsieur Queloz, vous l'aurez.

Page 23, cellule 2001000, Direction aménagement, constructions et voirie, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien nous proposent un amendement pour une réduction de 10 000 francs. La justification est le retour au montant des comptes 2003.

M. Georges Queloz (L). Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il s'agit là d'une diminution pour revenir aux comptes 2003. Monsieur le président, je vous prie aussi de m'excuser pour ce qui s'est passé ce matin. Nous devions déposer nos amendements à 7 h 30, mais le problème est que nous avons reçu le dernier document à 7 h 45. Vous avez précisé, Monsieur le président, et je vous crois volontiers, que les chefs de groupe avaient reçu le budget corrigé il y a quelques jours. La difficulté était toutefois que non seulement la numérotation des pages avait changé, mais aussi celle des cellules pour certains départements, notamment celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des sports et de

la sécurité. Il était donc assez difficile de retrouver les montants, car il y avait également tout le problème des transferts. Ce qui veut dire qu'il pourrait y avoir certains couacs par rapport aux documents en votre possession. J'ai essayé de m'en expliquer avec M. Hermann, et c'est lui qui m'a indiqué où trouver les chiffres. Mais il risque d'y avoir de petites différences et je vous prie de m'en excuser par avance.

Le président. Merci, Monsieur Queloz, vous êtes tout pardonné. En ce qui me concerne, j'ai réussi à mettre les amendements dans l'ordre et j'espère pouvoir terminer cette séance sans trop d'accrocs.

M. Roberto Brogginì (Ve). Depuis une semaine que ces documents sont à la disposition des chefs de groupe et des membres du bureau, je déplore que les partis de l'Entente n'aient pas fait ce travail correctif auparavant.

Au nom de l'Alternative, je prendrai une seule fois la parole concernant les groupes 31. Pour ce département, il y a 21 amendements et nous ne nous livrerons pas aujourd'hui à cet exercice d'épicerie. Nous ne pouvons pas, année après année, accepter cette manière de faire par rapport à des services qui doivent travailler de plus en plus, notamment dans ce département. Le personnel est sollicité par la commission des travaux, dont les exigences sont de plus en plus pointues, qui demande des variantes sur des projets, des études complémentaires et, souvent, un travail de suivi, conformément aux souhaits du Conseil municipal. Ainsi, l'Alternative n'acceptera pas ces 21 amendements.

M. Georges Queloz (L). Je crois que sur les bancs d'en face le but de l'exercice n'a pas été compris. Nous n'enlevons pas un franc à ce qui, finalement, est nécessaire, c'est cela la grande différence! Si, pour certains postes, le besoin est plus grand par rapport à l'année passée, cela doit être justifié; il doit y avoir un astérisque qui nous renvoie à une explication. Tous les postes où un rajustement est proposé ont été vus par rapport au budget 2004. D'ailleurs, je fais remarquer à cette assemblée qu'au budget 2005, dans la colonne «budget 2004», figurent parfois des chiffres qui ne sont pas ceux qui étaient indiqués dans le budget 2004 lui-même, dans le document de travail de l'année dernière. Cela, je tenais à le dire. Par exemple, à un endroit, la différence est de 2 millions! C'est un petit détail qu'il faudra m'expliquer... Nous avons raboté ledit compte d'un peu plus de 1 million et je ne sais pas ce qui s'est passé, mais je demanderai les explications en temps voulu. Enfin, nous n'enlevons rien au pouvoir d'achat ni au fonctionnement des différents départements et services.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je me disais que cet amendement partait d'un mauvais sentiment et d'une volonté de nous taquiner, mais en ayant écouté M. Queloz maintenant, je constate qu'il résulte d'une incompréhension. Je vous remercie de l'avoir reconnu, Monsieur Queloz, parce que, en réalité, il y a eu des modifications entre différentes lignes qui peuvent expliquer la différence entre ce qui a été dépensé en 2003 et le budget 2004, ainsi que le budget 2005 maintenant. Je précise que ce que je dis pour mon département est valable pour l'ensemble des départements, puisque, au Conseil administratif, conformément à la demande du Conseil municipal, nous nous sommes fait un point d'honneur non seulement de ne pas augmenter le groupe 31, mais de le diminuer. Pour chacun des amendements qui nous sont présentés ici, vous pourrez prendre le budget 2004 et le budget 2005 et vous verrez qu'il y a chaque fois une diminution des postes dont il est question. En ce qui concerne cette ligne 310, le poste a diminué de près de 10%.

Au lieu de nous féliciter, que fait M. Queloz? Il dit qu'il faudrait faire encore mieux! Alors, quand il nous explique pourquoi, vous comprenez les raisons pour lesquelles il faut refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui.

Page 23, cellule 2001000, Direction aménagement, constructions et voirie, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une réduction de 15 000 francs, pour le retour au montant des comptes 2003.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je prends très brièvement la parole pour revenir sur la dernière intervention du magistrat. Cette pratique budgétaire consistant à se reporter non pas aux derniers comptes connus mais au dernier budget, c'est quelque chose que nous dénonçons depuis de nombreuses années. Nous avons pu, notamment l'année passée, montrer que la référence au budget précédent était une mauvaise référence, parce qu'on voyait aux comptes que ces budgets étaient totalement surévalués et que les montants n'étaient pas dépensés. Ce qui, d'ailleurs, permettait ensuite à l'Alternative de se féliciter des résultats positifs. Mais les budgets avaient été tellement généreux qu'il aurait été difficile qu'il en soit autrement... Monsieur le magistrat, ne nous faites pas croire que vous ne comprenez pas la démarche, vous et les conseillers municipaux de votre bord...

Une année où la situation est particulièrement difficile, nous pensons que nous devons être très prudents. Aussi avons-nous choisi de nous baser sur des

propositions de réduction qui, à notre sens, permettent de faire fonctionner l'administration sans que les prestations soient touchées. De ce point de vue là, c'est un choix que nous avons fait. Nous n'avons pas déposé d'amendements dans des postes qui nous semblaient ne pas pouvoir être réduits. Si nous prenons ces postes composites que sont les postes 310 et 318, par exemple – il se trouve que l'amendement dont nous discutons concerne le poste 315, mais peu importe, cela s'applique de la même manière – et que nous allons dans le détail, nous avons une vision beaucoup plus claire de l'endroit où l'argent est véritablement dépensé. Simplement, le fait de se dire: «J'ai un poste 318 pour lequel j'ai prévu de dépenser tant en 2004 et un peu moins en 2005» n'est pas, à notre avis, un exercice suffisamment précis pour véritablement se convaincre de la justesse du montant.

C'est la raison pour laquelle nous avons préparé ces amendements que nous vous invitons à suivre, parce que le mécanisme consistant à se référer au budget précédent est un mécanisme connu que nous avons déjà dénoncé et que nous souhaitons éradiquer pour nous baser sur ce qui est véritablement dépensé.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 31 oui.

Page 24, cellule 2002000, Conservation du patrimoine architectural, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien ont déposé un amendement proposant une réduction de 10 000 francs, en vue de revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 31 oui.

Page 24, cellule 2003000, Information – communication, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous sommes saisis de deux amendements sur le même groupe de comptes présentés par les partis libéral, radical et démocrate-chrétien, toujours avec la même justification. Le premier amendement porte sur une réduction de 15 000 francs pour le retour au montant des comptes 2003. Le deuxième amendement demande une diminution plus faible, soit 12 000 francs.

Mis aux voix, le premier amendement – réduction de 15 000 francs – est refusé par 42 non contre 29 oui.

Mis aux voix, le deuxième amendement – réduction de 12 000 francs – est refusé par 43 non contre 30 oui.

Page 25, cellule 2003000, Information – communication, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.

Le président. Toujours des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, nous sommes saisis d'un amendement proposant une réduction de 35 000 francs, visant à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 30 oui.

Page 25, cellule 2003000, Information – communication, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui propose une diminution de 160 000 francs pour ce compte avec la justification du retour au montant des comptes 2003.

M. Patrice Reynaud (L). Je prends la parole sur cet amendement, parce qu'il est un peu plus important que les autres et pour stigmatiser les pratiques dénoncées tout à l'heure par M. Jean-Marie Hainaut. Pour celles et ceux qui souhaitent suivre et mieux comprendre la raison d'être des différents amendements qui vous sont aujourd'hui proposés, nous en somme à la page 247 du rapport général.

Pourquoi cet amendement? Nous nous référons aux comptes 2003, et non pas au budget 2004; j'insiste sur ce point, il est important. La dépense réelle de ce poste concernant les honoraires et prestations de service a été de 415 000 francs; seulement 415 000 francs ont été dépensés alors que le budget, lui, prévoyait 737 000 francs! De là la demande de réduction de 160 000 francs. Ne croyez pas que ces demandes sont là pour – si vous me permettez l'expression – enquiquiner le monde, ce n'est pas le cas. C'est une question de bonne logique, de bonne rationalité budgétaire. Nous jouons réellement la corde de l'équilibriste en ce qui concerne ce budget 2005. Je vous rappelle que l'excédent prévu est de 220 000 francs et, comme M. Maudet l'a dit ce matin, c'est une infime partie du poids de la dette! Donc, tout franc est bon à prendre et c'est ce que nous avons essayé de faire ici. Lorsqu'on dépense réellement 415 000 francs, alors que le budget prévoyait 737 000 francs, peut-être n'est-il pas nécessaire de revoter un budget d'un même montant...

Je le dis pour ce montant de 160 000 francs, puisqu'il est plus important que les précédents, mais je souhaite sincèrement que vous compreniez que les amendements qui vous ont déjà été proposés et qui continueront à l'être, aussi petits soient-ils – 5000 ou 10 000 francs, peu important les sommes – relèvent tous du même raisonnement: additionnons ces différents montants qui, à l'évidence, ne sont pas nécessaires puisqu'ils n'ont pas été dépensés et profitons-en pour faire des économies! Ces économies ne pourront que profiter à notre budget et lui donner une marge, une latitude dont, à l'évidence, nous manquons et nous manquerons ce soir lorsque vous aurez voté ce budget.

Je souhaitais apporter cette précision ensuite de ce que M. Jean-Marie Hainaut a pu dire. Il ne s'agit pas pour nous de discuter pour le plaisir de discuter, il s'agit de fixer, là où c'est possible, des économies qui ont d'ores et déjà été réalisées. Ne commettons pas une nouvelle fois les mêmes erreurs et, là où c'est possible, acceptons ensemble d'assurer ces mêmes économies!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie d'avoir explicité votre pensée, Monsieur Reynaud. Si nous devons vous suivre, au lieu de féliciter des services qui, une année, arrivent à ne pas utiliser la totalité du montant mis à leur disposition, il faudrait les pénaliser! C'est-à-dire mettre au budget de l'année suivante la réalité de la somme qu'ils ont, à titre exceptionnel et pour des raisons bien particulières, dépensée l'année précédente. C'est précisément contre ce type de démarche que nous nous sommes élevés, contre l'attitude de certains services qui, surtout il y a quelques années quand nous sommes arrivés, avaient justement tendance à tout dépenser en novembre et décembre. Ils se disaient en effet que, s'ils ne dépensaient pas tout, des conseillers municipaux se lèveraient pour demander la réduction de la ligne budgétaire pour l'année suivante. C'est la réponse qu'ils nous donnaient et ils avaient raison. Au lieu de continuer dans cette voie complètement irrationnelle, nous avons mis un terme à cette pratique.

Quiconque a établi un budget dans une entreprise ou une association sait très bien qu'il y a des calculs très précis qui aboutissent à des montants inscrits au budget et que si, lors d'un exercice, telle ligne n'est pas épuisée, on doit, au lieu de critiquer ceux qui ont établi le budget, féliciter ceux qui l'ont appliqué et qui n'ont pas tout dépensé. Voilà, Mesdames et Messieurs, les raisons pour lesquelles je vous invite à refuser ces amendements du groupe libéral.

M. Georges Queloz (L). Je suis très heureux que M. Ferrazino mette en évidence cette pratique qui a eu cours pendant de nombreuses années, y compris, il

est vrai, celles où nous étions encore majoritaires. Il faut savoir que c'est le côté pervers et le risque à prendre, parce que, en fin d'année, de peur d'être sanctionné au budget suivant, il faut vite tout dépenser... Mais on a sauté du coq à l'âne et on a gonflé démesurément ces budgets. Le problème est que, entre les années où cela se pratiquait et aujourd'hui, les fonctionnaires eux-mêmes, et vous vous en souviendrez, ont fait un effort dit de solidarité.

Aujourd'hui, les fonctionnaires se rendent certainement davantage compte qu'il ne s'agit pas de gaspiller l'argent mis à leur disposition, s'il est possible de faire sans tout dépenser. De plus, il y aura bien moins de risques qu'ils doivent se serrer un jour la ceinture, avec des salaires bloqués, ce qui leur pend au bout du nez si l'argent est gaspillé, dans les postes 31 en particulier.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je suis assez consterné par ce que j'entends de la bouche du magistrat. Mais quel type d'instructions donnez-vous à vos chefs de division et à vos chefs de service chargés de gérer ces budgets? Quel type de relation ces gens-là ont-ils avec la chose financière par rapport aux budgets qui leur sont confiés si les attitudes que vous décrivez sont celles que vous craignez, semble-t-il? Je dois dire que je suis assez consterné d'entendre cela de votre bouche, Monsieur Ferrazino.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 26 oui.

Page 25, cellule 2101000, Direction organisation urbaine et constructions, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Pour ce poste, toujours avec la même justification, nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposant une diminution de 20 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 27 oui.

Page 26, cellule 2101000, Direction organisation urbaine et constructions, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien présentent un amendement visant une diminution de 170 000 francs. La justification est la suivante: «Réduction de la rubrique 318390 «Honoraires divers». Augmentation limitée à 14% par rapport aux comptes 2003.»

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je prends la parole, car c'est un exemple qui illustre ce que nous disions. Avec cet amendement, nous ne visons pas simplement le poste 318 en général, mais nous avons ciblé la rubrique 318390 «Honoraires divers», en faisant la constatation que, par rapport aux comptes 2003, elle augmenterait en fait de 14% dans l'hypothèse d'une réduction de 170 000 francs.

Il y a des postes fourre-tout, c'est inévitable, mais à la rubrique «Honoraires divers», dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est ni transparente ni lisible, nous constatons une augmentation extrêmement sensible de l'ordre de pratiquement 36% entre les comptes 2003 et le projet de budget 2005. Nous ne vous proposons pas d'éliminer toutes les augmentations, mais de les contenir dans des limites que nous indiquons ici, à savoir 14%. Ce qui est déjà, à notre goût, une augmentation maximale par rapport à ce que nous souhaitons tolérer sur ce poste-là.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 32 oui.

*Page 27, cellule 2202000, Urbanisme,
groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien présentent un amendement pour une diminution de 18 000 francs, en vue du retour au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 32 oui.

*Page 28, cellule 2203000, Mobilité,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral et radical en vue d'une diminution de 402 000 francs. La justification est: «Suppression de la Semaine de la mobilité, manifestation (l'événement).»

M. Georges Queloz (L). Il ne s'agit pas ici d'ajuster un montant par rapport aux comptes, car la Semaine de la mobilité a été un échec, dès le départ, même quand il s'agissait d'un jour. Nous n'y croyons pas. C'est un échec, cela a été repris par la presse régulièrement et il n'y a pas de raison d'y consacrer un franc. Il faut encourager les gens à utiliser les transports en commun de manière différente. Pour ma part, je suis le premier à me déplacer le plus souvent possible avec les transports publics, plusieurs personnes dans cette salle en sont témoins.

Avec cette opération, ce n'est pas Genève qui copie le reste de l'Europe, c'est Genève qui essaie de donner le ton. Nous avons acheté et financé une Maison des associations qui n'est pas là pour rien, mais dans ce but, et voilà le résultat: on essaie de faire passer ce courant là où il y a des majorités alternatives.

Une fois de plus, nous ne sommes pas dupes. Nous avons une vision politique, nous ne sommes pas nés de la dernière pluie; j'avais 9 ans quand j'ai commencé la politique, aujourd'hui, j'ai 55 ans... (*Exclamations.*) Je peux vous dire qu'on ne m'y prend pas! Je vous invite à refuser purement et simplement ce crédit, car c'est du gaspillage!

M. Alain Marquet (Ve). Je ne vous apprendrai rien en disant que l'amendement qui nous est présenté maintenant est une vieille rengaine de l'Entente qui, si elle prend des formes diverses au long des différents budgets que nous avons étudiés ces dernières années, vise toujours le même principe, à savoir faire tout ce qu'elle peut pour laisser toute la place à la bagnole. C'est un combat ringard, dépassé – vous le savez aussi – contre l'évolution indispensable des mobilités douces dans notre ville.

En entendant M. Queloz, je n'ai pu m'empêcher de penser à une des dernières interventions libérales, mardi 30 novembre, à savoir l'interpellation I-128, qui concernait la tempête à Genève, où les auteurs se plaignaient que la Voirie n'avait pas fait son boulot. En l'occurrence, il est peut-être utile de rappeler que le changement climatique que nous vivons maintenant est en grande partie dû à ce qu'on appelle l'effet de serre, qui lui-même découle directement des habitudes et des choix de mobilité de tous les habitants de cette planète. Notre Ville fait encore partie, jusqu'à ce jour, de cette planète et le combat qu'elle peut mener en faveur des mobilités douces est indirectement un combat qui servira la cause du climat.

La Ville a un devoir de pédagogie – de formation et d'information – et elle le remplit par le biais de cette Semaine de la mobilité, qui fournit à la population l'occasion de se renseigner sur les possibilités alternatives de déplacement. Je citerai deux exemples, l'un positif et l'autre qui l'est un peu moins. Je commencerai par le plus négatif des deux: les statistiques révèlent que, dans une très forte proportion, les accidents professionnels découlent des accidents individuels motorisés pendant le transport du lieu de domicile au lieu de travail. C'est un élément important à prendre en compte, parce qu'il a des répercussions financières et sociales. Vous me direz que les répercussions financières en matière de santé ne relèvent pas forcément de notre budget, mais tout est dans tout, et réciproquement. On ne peut pas y être indifférent.

La deuxième chose, plus positive, c'est que la Semaine de la mobilité a amené certaines institutions à réfléchir, notamment les organisations internationales qui,

vous le savez, bénéficient de la plus forte proportion de places de parc par rapport au nombre d'employés, soit 0,7 place par employé. Elles se sont émues de cette situation et elles ont entrepris une réflexion pour inciter leurs collaborateurs à se défaire de cette triste habitude consistant à parcourir 300 m ou un peu plus en voiture, alors que d'autres moyens de déplacement sont disponibles, et pour des distances largement supérieures.

C'est pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore que je ne prendrai pas la peine de citer, que nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs, à refuser cet amendement.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

M. Patrice Reynaud (L). Sans doute est-ce un des nombreux arguments auxquels M. Marquet faisait allusion, néanmoins je ne peux résister à en user. De quoi s'agit-il? La Semaine de la mobilité vise tout simplement à tenter de convaincre nos concitoyennes et concitoyens qu'il existe une alternative à la dure voiture et à la pénibilité évidente qui en résulte. Mais cela pose un petit problème. Depuis déjà un certain nombre d'années, le Conseil administratif tente de promouvoir avec succès en ville de Genève, en tout cas au niveau politique, d'autres moyens de mobilité. D'ailleurs, pas seulement le Conseil administratif, mais aussi le Canton. Pour partie, nous nous en réjouissons, quand bien même la restauration des voies de tram est aujourd'hui la cause d'encombrements épouvantables dans notre ville. Mais c'est réellement une véritable alternance, et pas seulement une alternative, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, aux moyens de mobilité.

Certes, cela ne détourne toujours pas nos concitoyennes et nos concitoyens de l'usage de leur véhicule, mais il faut dire que tant qu'on les en empêchera, on sera toujours sur la même problématique. Par contre, on a utilisé des milliers de francs – là, on ne parle pas de millions, mais de milliers – pour organiser des séminaires, car la Semaine de la mobilité, ce n'est que cela: organiser des séminaires pour convaincre des gens qu'il faut changer de moyen de transport! Je vous prie de bien vouloir m'en excuser, mais dans la catégorie coups d'épée dans l'eau, fût-ce du lac – cela vous rappellera quelque chose, Monsieur Ferrazino – on n'a guère fait mieux pour la simple raison que, soit les gens sont déjà convaincus et n'ont pas besoin de l'être davantage, soit ils ne le sont pas et ce n'est pas par quelques beaux discours, aussi stériles puissent-ils être, qu'ils seront davantage convaincus!

Votre action en matière d'alternance de mobilité est celle que vous avez déjà depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis que vous êtes majoritaires dans cette

Ville. Je ne suis pas en train de faire un jugement de valeur en disant cela, je constate simplement que tous les moyens sont mis pour éviter l'utilisation du véhicule en ville de Genève; dont acte. Vous le savez, là aussi ce n'est pas un scoop, pour partie, mais pas systématiquement, nous nous opposons à ce qui est fait, mais c'est votre politique.

Aujourd'hui, tenter de vouloir organiser une Semaine de la mobilité pour convaincre, si ce n'est peut-être vous-mêmes au demeurant, de l'utilité des mesures que vous êtes d'ores et déjà en train d'appliquer, de prodiguer depuis de nombreuses années, cela relève, à mes yeux, d'un paradoxe extraordinaire. Cela me rappelle typiquement ce dont nous avons discuté il n'y a pas longtemps: l'affaire des panneaux par lesquels il fallait informer la population que nous allions l'informer... C'est à peu près du même acabit: nous informons la population que nous allons l'informer du fait qu'il serait bon qu'elle soit informée de ne plus utiliser sa voiture. Je veux bien mais, outre le fait, et vous le reconnaîtrez sans doute avec moi, que c'est un tant soit peu redondant, c'est surtout un désaveu tout simple de votre politique. S'il faut aujourd'hui organiser des séminaires pour convaincre nos citoyens de l'utilité de renoncer aux véhicules, c'est que votre politique d'alternance n'a tout simplement pas fonctionné, car, si elle avait fonctionné, vous n'auriez pas besoin d'aller convaincre les citoyens – ce qui coûte 170 000, 180 000, 200 000 francs...

Tant qu'à faire un choix, quand bien même ne serait-ce pas le mien, si réellement vous voulez renforcer votre politique de l'absence systématique de véhicules en ville de Genève, alors ne le faites pas à coup de séminaires, mais continuez à barrer les routes, ce sera sans doute plus efficace!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Effectivement, la Semaine de la mobilité est une bonne idée, mais le coût qu'elle représente est loin d'être négligeable, c'est le moins qu'on puisse dire! Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien a bien du mal à voir les retombées pratiques et concrètes de cette semaine eu égard aux montants dépensés, en particulier pour avoir fréquenté les stands de la place du Rhône l'année dernière, où nous avons bien vu que, finalement, c'était le samedi qu'il y avait réellement du monde. Faut-il alors dépenser tout cet argent pour la Semaine de la mobilité? Chez nous, il reste bien des points d'interrogation. Cependant, Madame la présidente, vous savez certainement que le Parti démocrate-chrétien, depuis plusieurs années, répète l'antienne qu'il faut convaincre plutôt que contraindre, alors, effectivement, dans ce sens, la Semaine de la mobilité pourrait être un concept intéressant.

Pour nous, ce qui va sauver la Semaine de la mobilité, c'est que nous soutenons la Journée sans voitures. Vous savez que nous avons déposé récemment la

motion M-506, une de plus puisque nous le faisons chaque année, pour que la Journée sans voitures soit un dimanche, parce qu'on peut être détendu ce jour-là. En effet, les gens ne vont pas se dire qu'ils doivent aller au travail et qu'ils ont absolument besoin de leur voiture. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas jeter l'asphalte et la route, le bébé et l'eau du bain, donc nous n'accepterons pas la suppression de ce montant. En revanche, nous nous abstiendrons.

M. Alain Fischer (R). Le chef de groupe radical, Pierre Maudet, avait annoncé un coût de 700 000 francs pour la Semaine de la mobilité... Il est vrai qu'à ce jour, depuis que le magistrat Ferrazino a mis en place la journée du 22 septembre, qui, par la suite, est devenue la Semaine de la mobilité, nous n'avons encore reçu aucun coût réel de cette opération. Nous ne connaissons pas le coût direct, puisque nous avons le montant d'un crédit, que celui-ci a été voté et qu'il peut donc être «bouffé». Nous ne connaissons pas non plus le coût indirect, celui du travail des agents de sécurité municipaux, qui ont passé leur temps, de 6 h à 22 h, à fermer les rues, à informer la population ou à amender les automobilistes. Personne ne peut dire non plus combien a rapporté cette journée, si d'éventuels procès-verbaux ont été dressés, parce que le chef du département ne s'est jamais donné la peine de faire un simple calcul. Effectivement, Monsieur Ferrazino, si vous mettiez un peu de bonne volonté pour calculer le coût réel de la Semaine de la mobilité, vous verriez que, par rapport à ce qu'on dépense comme argent et le maigre résultat qui en découle, cette opération est plus que nulle!

Nous sommes favorables à une Journée sans voitures, qui aurait beaucoup plus d'impact, quoique, cette année, en France, une centaine de villes ont décliné l'organisation d'une telle journée le 22 septembre. A l'époque, vous aviez fait l'éloge de la France, qui était le fer de lance de cette action, mais nous voyons maintenant que le fer de lance est en train de se briser: plus de 100 villes ont renoncé à cette action-là! Nous, groupe radical, disons que nous voulons éventuellement une Journée sans voitures, pour montrer aux gens qu'on peut utiliser d'autres moyens de transport, tels que, notamment, les voitures privées en covoiturage, les transports publics, les trottinettes – c'est un peu à la mode dans certains milieux...

Nous voulons aussi démontrer que nous ne connaissons pas le coût d'une Semaine de la mobilité et que les résultats sont insignifiants auprès de la population. Pour preuve, nous connaissons des gens qui sont allés louer un véhicule pendant cette semaine; ils disaient que cela circulait mieux! Ce qui n'est pas vrai, la gabegie était encore plus grande... Monsieur le conseiller administratif, revenez à de meilleures humeurs, faites simplement la Journée sans voitures, annoncez les coûts réels et, à ce moment-là, nous entrerons en matière!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci à M. Fischer et à ses acolytes de me donner la possibilité de faire de la publicité à moindre prix pour la Semaine de la mobilité. Monsieur Fischer, ce n'est pas la journée de M. Ferrazino, comme vous semblez le dire, c'est au contraire une journée qui, au départ, était française et qui est devenue internationale. Je vous rappelle que c'est la Commission européenne qui a souhaité transformer la Journée sans voitures en Semaine de la mobilité. Si elle a fait cela, c'est en raison du succès extraordinaire rencontré par cette manifestation internationale lors des premiers exercices.

Il n'y a qu'à Genève, ce petit village gaulois qu'on connaît bien, que certains s'interrogent toujours. Vous avez dit que quelques dizaines de villes avaient décliné cette année l'organisation de cette manifestation, mais vous avez oublié de mentionner qu'il y en a plus de 1000 qui y participent! Forcément, vous êtes beaucoup plus préoccupé par les quelques villes qui ne participent pas plutôt que par les nombreuses métropoles et agglomérations, particulièrement en Europe, mais également au-delà, qui sont engagées activement dans cette manifestation.

Pourquoi Bruxelles a-t-elle souhaité transformer cette journée en semaine? J'ai entendu M^{me} Rys dire que ce serait tellement plus sympathique de faire cette manifestation le dimanche, quand il n'y a pas beaucoup de voitures, quand les gens sont ailleurs. Mais c'est comme si l'on faisait la journée antitabac en prenant toutes les mesures possibles pour ne pas contrarier les fumeurs: vous vous rendez compte, faire une journée antitabac et contrarier les fumeurs! Non, je crois, Madame, qu'il faut revenir à la raison d'être de cette journée, qui n'est pas destinée à contrarier les automobilistes, mais à s'interroger sur l'utilisation du domaine public.

S'il y a une ville qui doit s'interroger sur l'utilisation de son domaine public, c'est bien la nôtre, en raison du fait que les autorités – celles auxquelles vous avez fait allusion tout à l'heure, quand vous étiez majoritaires, Monsieur Queloz – ont développé son aménagement en fonction de la voiture. A chaque fois que j'en ai l'occasion, je vous rappelle que la ville de Genève a été façonnée en fonction de la voiture pendant un certain nombre de décennies. J'ai vu dans mes dossiers que, dans les années 1960, le Service des opérations foncières avait acheté beaucoup d'immeubles à la rue des Etuves, non pas pour les rénover, mais pour les démolir, parce que le quai des Bergues était trop étroit pour assurer la fluidité du trafic espérée à l'époque. C'est vous dire dans quel état d'esprit on travaillait, mais, heureusement, nous n'en sommes plus là. Simplement, nous mettons beaucoup de temps pour rattraper le retard accumulé.

La raison d'être de la Semaine de la mobilité, c'est précisément de faire en sorte que le domaine public soit mieux réparti entre les véhicules automobiles individuels, les transports collectifs, les vélos et ceux qui se déplacent à pied – il y en a de plus en plus, heureusement. Je dois dire aussi que vous avez bien peu de

considération pour les entreprises, Monsieur Queloz, parce que vous ne pouvez pas ne pas savoir que, durant cette Semaine de la mobilité, nous consacrons une journée entière aux entreprises qui, contrairement à vous, répondent très nombreuses à notre invitation. Cette journée de la mobilité dans les entreprises est une de celles qui marchent le mieux. Nous cherchons à encourager les directions des entreprises à communiquer avec leurs collaboratrices et collaborateurs pour les amener à se déplacer autrement qu'en voiture. En d'autres termes, à faire ce que nous, Ville de Genève, avons effectué avec le bouquet de transports. Cette année, 50 entreprises ont répondu, et pas des moindres: le Bureau international du travail (BIT) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), pour ne citer que les plus grandes, mais il y en a beaucoup d'autres, du secteur privé notamment, qui ont suivi avec une grande attention... (*Remarque.*) Oui, 50 entreprises, Monsieur Fischer, vous serez invité et cela vous permettra d'éviter de répéter des slogans creux à chaque fois que vous parlez de la Semaine de la mobilité. Là, vous pourrez citer des cas concrets et vous verrez comment nous travaillons avec les entreprises pour développer des éléments permettant d'améliorer la situation.

Vous avez également bien peu de considération pour les parents d'élèves, parce qu'ils nous demandent aussi de mettre en place des circuits permettant de sécuriser davantage le trajet des enfants se rendant à l'école. Nous organisons une journée particulière, appelée Pedibus, et, chaque année, mon collègue Tornare, des conseillers d'Etat – d'ailleurs, je crois que cette année ils étaient tous là – viennent avec moi dans des quartiers montrer l'exemple pour amener les élèves à l'école à pied. A Genève, nous avons une chance inouïe, car les établissements scolaires sont situés, en moyenne, dans un rayon de 300 m du lieu de domicile des gens considérés. Quand on n'est pas foutu d'aller à pied à l'école alors qu'on habite à 300 m de l'établissement, il y a un certain nombre de questions qu'on se doit de poser et, nous, nous devons amener des solutions pour aider les parents d'élèves à accompagner leurs enfants à l'école autrement qu'avec leur 4x4, en créant une dangerosité pour les autres enfants...

Vous avez bien peu de considération pour tous ces gens-là et nous, modestement, année après année, il est vrai sans effet de manches, sans vouloir faire des démonstrations spectaculaires mais en travaillant régulièrement, de plus en plus avec des associations, des citoyennes et des citoyens qui souhaitent venir nous donner leur appui dans cette démarche, nous arrivons, pas à pas, à faire en sorte que nous soyons de plus en plus nombreux non seulement à être conscients de cette problématique-là, mais à essayer de modifier nos habitudes pour rendre plus respirable l'air de nos quartiers et améliorer notre qualité de vie. Je veux bien que certains, dans cette enceinte, n'arrivent pas à supporter qu'on puisse s'interroger sur cette problématique-là, mais ils devront changer d'attitude d'ici à cinq ou dix ans, parce que, dans d'autres villes françaises, ce ne sont pas des représentants des partis de gauche qui tiennent ce discours, mais des gens qui s'appellent, par

exemple, M. Juppé, dont on parle beaucoup en ce moment, et qui ont développé cette politique. Finalement, M. Juppé – qui est l’ami de mon collègue Pierre – est quelqu’un que j’apprécie beaucoup en matière de transports et, quand il m’a expliqué ce qu’il avait fait dans sa ville de Bordeaux, je me suis dit qu’il fallait que je le fasse venir plus souvent à Genève. Lorsqu’il viendra, nous inviterons les autres amis genevois de Pierre qui, eux, sont bien différents de ses amis français, parce que je crois qu’on a parfois beaucoup à apprendre de ses propres amis... (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz (L). Mais on peut provoquer un débat et discuter de la problématique de la voiture telle qu’elle est utilisée. Cela ne veut pas dire que la Semaine de la mobilité ait un impact par rapport aux montants qui sont dépensés, et c’est ce que nous reprochons à cette manifestation. En revanche, que vous vouliez discuter et inviter les gens à faire différemment, c’est tout à fait possible.

Monsieur Ferrazino, quand vous parlez d’entreprises privées, je vous précise qu’il y a entreprise et entreprise. Par exemple, si je suis restaurateur et que j’ai trois places de parc à ma disposition, mais que c’est mon personnel qui les utilise, je ne serai pas content, parce que je préférerais que ce soit mes clients. J’aimerais alors savoir avec quelles entreprises vous discutez.

Je voudrais également que vous ayez un peu de cohérence. Par exemple, concernant la Journée sans voitures du 22 septembre, votre département dissuade les gens de prendre leur voiture, mais un autre département – vous voyez celui auquel je fais allusion – met des amendes à ceux qui n’ont pas utilisé leur véhicule. Il y a donc quelque chose qui ne joue pas: ce jour-là, vous pourriez au moins vous dispenser d’amender...

M. Jean-Marie Hainaut (L). M. Ferrazino prend ses ordres à Bruxelles, c’est son droit. En ce qui nous concerne, nous sommes plus attachés aux échos qui nous viennent de la population, et ceux que nous avons entendus après la Semaine de la mobilité étaient défavorables et très négatifs. A l’évidence, l’extension de cette manifestation sur une semaine n’a pas atteint son objectif et, avec la bonne foi qui vous caractérise, Monsieur Ferrazino, vous serez bien obligé de le concéder. Pour cette raison et en ce qui nous concerne, nous pensons que l’idée n’est pas de refuser le débat sur ce sujet. Je vous rappellerai qu’il n’y a pas si longtemps, dans cette enceinte, à une époque où les conseillers municipaux bénéficiaient encore de tickets pour le parking Saint-Antoine, nous avons pris le soin, lors d’une délibération, de faire un sondage, sur les bancs de droite et de gauche, pour savoir qui étaient ceux qui faisaient régulièrement usage de cette possibilité. Nous n’avions pas été surpris de constater que c’était assez largement

réparti, sans qu'il soit possible de dire, d'une manière ou d'une autre, qu'une partie de cette enceinte était absolument réfractaire à la voiture et que l'autre en aurait été le thuriféraire patenté.

En ce qui concerne la journée de la mobilité dans les entreprises, Monsieur Ferrazino, je crois que vous avez eu tort d'y revenir, parce que je me souviens que, lors de nos discussions à ce sujet, il avait été démontré par plusieurs personnes de nos rangs que cette journée était, on ne peut pas l'appeler une mascarade, mais en tout cas un flop assez retentissant, un peu à l'image des séances de concertation organisées par vos services. Tout cela était fortement manipulé et l'attrait des entreprises pour cette journée était en réalité beaucoup plus faible que ce que vous semblez vouloir démontrer.

Encore une fois, nous sommes à des lieues de vouloir éluder le débat sur la question environnementale. Toutefois, nous pensons que si la Ville doit faire un effort en matière de mobilité, à tout le moins elle doit le faire de manière concentrée, mais certainement pas en en diluant les effets sur une semaine entière, quoi que fassent les autres villes d'Europe!

M. Alain Fischer (R). Je remercie M. Ferrazino de son invitation, que j'attends avec impatience, pour la journée des entreprises lors de la Semaine de la mobilité. Sur 50 entreprises, M. Ferrazino en a cité deux: les HUG et le BIT. Heureusement que ces deux entreprises participent à cette journée, sinon on ne s'en sortirait pas! Mais je ne vous dirai qu'une seule chose, Monsieur Ferrazino: je suis certain que la plupart des entreprises du bâtiment que je connais n'ont jamais été invitées. C'est sûr qu'elles ne peuvent pas prendre les transports publics pour amener quelques mètres cubes de béton ou des matériaux de construction sur les chantiers... Comme à votre habitude, vous avez invité qui bon vous semble et qui va dans votre sens.

Les entreprises du bâtiment avec qui je discute régulièrement de la Semaine de la mobilité ou de la Journée sans voitures sont défavorables à cette manifestation, pour la bonne et simple raison que cela leur fait perdre de l'argent et du temps et, pour récupérer ce temps de travail, certaines personnes doivent travailler plus. En aparté, je vous signale que, selon les normes de l'Accord intercantonal sur les marchés publics, on essaie d'être le moins coûteux possible. Alors, d'un côté, vous pressez le citron et, de l'autre, vous mettez encore des entraves. C'est vous qui créez ces disparités et une part du chômage et de la non-construction de certains bâtiments. (*Protestations.*)

La présidente. La parole est à M. Ferrazino...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. C'est tellement gros, Madame la présidente, que cela ne mériterait pas de réponse! Tout de même, Monsieur Fischer, que vous soyez ringard, c'est une chose, mais vous ne défendez pas les intérêts des gens que vous prétendez vouloir défendre. Je ne parle pas de l'entreprise de peinture qui a deux ouvriers et qui doit venir avec des pots de peinture et du matériel, mais je parle d'entreprises qui engagent beaucoup de collaborateurs. Ces entreprises demandent à leurs collaborateurs de venir travailler autrement qu'en voiture. Heureusement que des compagnies comme Procter & Gamble n'ont pas été conseillées par des personnes comme vous... Elles ont été beaucoup plus innovantes et elles ont même offert un abonnement gratuit des Transports publics genevois (TPG) à leurs collaboratrices et collaborateurs pour venir au travail. Récemment, j'ai rencontré un des responsables de Procter & Gamble, à l'occasion de la fête organisée par le Métropole – encore un ami de Pierre, voyez-vous, et vous devriez fréquenter plus souvent ses amis, parce qu'ils sont, eux, un peu plus avant-gardistes! Il y a de nombreuses entreprises, dans cette République, qui se soucient de trouver des solutions de déplacement autres que la voiture pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Il est extraordinaire de devoir rappeler aux représentants du Parti libéral notamment que, d'un point de vue économique, c'est dans l'intérêt même de l'entreprise.

Si M. Fischer, au lieu de toujours nous répéter ses slogans creux, était venu au séminaire organisé cette année, il aurait entendu le responsable d'Alcatel – vous connaissez peut-être cette entreprise, qui est dans un pays pas si lointain, en France – nous dire comment et pourquoi il a développé ce bouquet de transports dans sa propre entreprise. C'est précisément pour des raisons économiques et il a fait la démonstration que l'entreprise a tout à gagner, de son propre point de vue, indépendamment de l'intérêt de chaque collaborateur de se déplacer de cette manière-là.

Alors, restez ringard, c'est votre droit le plus strict en démocratie, mais comprenez que ce que nous mettons en place va non seulement dans le sens de l'intérêt bien compris de nos concitoyens, mais également des entreprises de cette République! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Monsieur le magistrat, ne nous faites pas croire que vous ne comprenez pas ce que nous voulons vous dire et n'essayez pas de nous faire dire ce que nous ne disons pas! Il est évident que l'intérêt des entreprises pour des déplacements d'un autre type ou une mobilité de leurs collaborateurs est une chose naturelle et souhaitable, mais ne nous faites pas croire que c'est la Semaine de la mobilité qui les amène à cela, car nous ne le croyons pas.

Nous pensons que la mixité des transports est à promouvoir. Mais si une grosse entreprise a le bon goût de faire des démarches auprès, notamment, des TPG pour avoir des accords et des réductions de tarifs pour ses employés, afin de les inciter par là même à adopter des modes de déplacements différents, nous ne pensons pas qu'elle le fait – et vous pouvez nous dire ce que vous voulez – grâce à la Semaine de la mobilité.

Vous avez mentionné des exemples de sociétés à caractère international qui pratiquent cela, également dans les autres pays où elles sont implantées, mais, votre modestie dût-elle en souffrir, je ne pense pas que ce soit vous qui ayez, par le biais de la Semaine de la mobilité, permis d'inculquer à ces entreprises cette volonté d'offrir à leurs collaborateurs des possibilités de se déplacer avec les transports publics.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai juste deux mots pour ne pas allonger inutilement le débat. Vous dites, Monsieur Hainaut: «Je ne pense pas...» Nous, nous ne pensons pas non plus mais nous agissons... (*Rires.*) Manifestement, vous connaissez tellement mal ce dossier que vous ne vous renseignez même pas sur ce que nous avons mis en place. Je vous donne un exemple qui vous permettra de mieux saisir la démarche de la Ville. Parmi ces entreprises, il y avait le BIT – je l'ai cité tout à l'heure – qui se posait un certain nombre de questions. Qu'avons-nous fait? Nous avons fixé un rendez-vous à tous les collaborateurs du BIT entre 12 h et 14 h, et nous leur avons démontré comment on pouvait accéder à leurs bureaux en vélo ou à pied depuis l'arrêt du tram. Je peux vous dire que cette petite démarche pratique, organisée par le responsable du Département des ressources humaines du BIT, commence maintenant à porter ses fruits.

C'est cela que nous souhaitons faire. Ce n'est pas de la rhétorique, ce n'est pas de l'idéologie, encore moins des slogans creux, dans lesquels vous excellez par moments: ce sont des actions toutes simples qui, additionnées les unes aux autres, permettent très modestement de commencer à changer des comportements. Voilà ce que nous mettons en place dans le cadre de la Semaine de la mobilité et il est vrai que nous devrions le faire beaucoup plus systématiquement. Là-dessus, nous sommes d'accord.

M. René Winet (R). Vous l'avez dit, Monsieur Ferrazino, il faut des actions simples et c'est cela que l'Entente demande. Il faut sensibiliser la population tout au long de l'année en faisant, par exemple, de la publicité pour le parking de la Nautique; nous n'y serions pas opposés. Mais nous sommes contre la Semaine de la mobilité et contre une telle dépense d'argent pour une seule semaine alors

qu'on sait que les petites actions successives durant l'année portent peut-être mieux leurs fruits. D'ailleurs, les petites enveloppes dont vous disposez dans le cadre du budget peuvent être consacrées à de belles campagnes de sensibilisation. Mais, s'il vous plaît, dépenser des centaines de milliers de francs pour une semaine, nous trouvons que c'est exagéré, Monsieur le conseiller administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai bien compris l'intervention de M. Ferrazino, qui nous a expliqué la pertinence d'une réunion auprès du BIT pour convaincre le personnel d'utiliser qui le vélo, qui les transports publics. Mais je vous rappelle que l'amendement des groupes de l'Entente consiste à dire qu'une semaine n'est pas nécessaire. Je suis assez convaincu que le personnel du BIT n'a pas besoin d'une semaine de conférences pour être convaincu de ce point de vue là. En conséquence, une journée va suffire et je vous suggère de voter l'amendement de l'Entente.

Une voix. Bravo!

Mis aux voix, l'amendement pour la suppression de la Semaine de la mobilité est refusé par 41 non contre 28 oui (6 abstentions).

Page 29, cellule 2401000, Architecture, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant à une diminution de 8000 francs pour le retour au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 33 oui.

Page 29, cellule 2401000, Architecture, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.

La présidente. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien ont déposé un amendement visant une diminution de 35 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 34 oui.

*Page 29, cellule 2402000, Bâtiments,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

La présidente. Toujours avec la même justification, les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien ont déposé un amendement visant à une diminution de 10 000 francs pour ce poste.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 34 oui.

*Page 30, cellule 2403000, Energie,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

La présidente. Toujours des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, nous sommes saisis d'un amendement visant à une diminution de 4000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003. Je passe la parole à M. Alexis Barbey.

M. Alexis Barbey (L). Merci, Madame la présidente. Je voudrais juste m'élever contre cette espèce d'automatisme des votes qui fait qu'on n'examine plus les amendements et qu'on se contente de passer de l'un à l'autre... (*Protestations.*) Je sais bien que sur les bancs d'en face vous pensez que nous avons appliqué une simple formule Excel pour ramener le budget 2005 à des montants similaires à ceux des comptes 2003.

A notre tour, nous avons l'impression que lorsque ce budget 2005 a été établi, il n'a pas été tenu compte des réalités et des besoins existants des départements, mais qu'on a simplement appliqué une formule sur le projet de budget 2004 et qu'on s'est basé sur les besoins estimés et non pas sur les besoins réels. C'est pourquoi l'écart qu'il y a entre nous, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, ne m'étonne pas tellement, c'est une question de référence. Nous nous référons à la réalité et je vous appelle à faire de même et à revenir à cette réalité en votant ces amendements des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et, parfois, de l'Union démocratique du centre. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 32 oui.

*Page 30, cellule 2403000, Energie,
groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustible.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant à une diminution de 25 000 francs, toujours avec la justification du retour aux comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.

*Page 31, cellule 2403000, Energie,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Pour ce poste, les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien ont déposé un amendement proposant une diminution de 20 000 francs pour le retour aux comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 34 oui.

*Page 31, cellule 2501000, Direction des espaces publics et de la voirie,
groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

Le président. A nouveau pour le retour aux comptes 2003, les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien ont déposé un amendement visant à une diminution de 60 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 34 oui.

*Page 32, cellule 2502000, Logistique et technique – voirie,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Pour ce poste, les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien ont déposé un amendement visant à une diminution de 15 000 francs, avec la justification du retour aux comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui.

*Page 32, cellule 2502000, Logistique et technique – voirie,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, nous avons reçu un amendement visant à une diminution de 45 000 francs, pour le retour aux comptes 2003. Je donne la parole à M. Reynaud.

M. Patrice Reynaud (L). Rassurez-vous, Monsieur le président, je ne veux pas faire de digression, mais, là, je crois que le point ne peut pas être passé sous silence, d'autant plus que j'ai entendu sur les bancs de l'Alternative que nous devons prendre la parole pour justifier nos amendements... Alors cela va être le cas.

Je vous donne les chiffres, en arrondissant, sur le point en question, le groupe de comptes 318, «Honoraires et prestations de service». Pour les comptes 2003: 470 000 francs; au budget 2004: 520 000 francs; au budget 2005: 580 000 francs. Réellement dépensé: 470 000 francs. De 470 000 francs à 580 000 francs, cela fait 110 000 francs d'écart et cela pourquoi? Strictement pour rien – et j'insiste à nouveau, puisqu'une grosse partie de nos amendements sont basés là-dessus – car ce que vous êtes en train de faire en refusant systématiquement nos amendements est d'encourager à la dépense pour le plaisir de dépenser.

Contrairement à ce que M. Ferrazino affirmait tout à l'heure, bien sûr que nous nous félicitons que les services de l'administration municipale permettent de réduire et d'être en deçà des budgets qui sont votés, mais pour cause! Si l'on a réellement besoin de 470 000 francs et qu'on en vote 580 000, il est évident qu'il y a de la marge. Ce faisant, il n'y a donc plus lieu de féliciter qui que ce soit! Alors, qu'on augmente raisonnablement, bien sûr; je ne dis pas qu'il faut rester à 470 000 francs, mais pourquoi passer soudainement à 580 000 francs? Car, je le répète, c'est 110 000 francs de plus. Arrêtons, nous encourageons les services à la «commissionnite» les deux derniers mois de l'année, pour faire en sorte d'arriver à ces chiffres budgétaires! Ensuite, on aura beau jeu de nous dire: «Regardez, on a dépensé les 580 000 francs!» et cela permettra l'année suivante de parler de 700 000 francs. Non, cette inflation est inutile.

Mesdames et Messieurs, vous devez comprendre que c'est en réfléchissant à l'exactitude des chiffres et pas seulement à l'imperfection d'un budget – parce que, précisément, il n'est que prévisionnel – que l'on peut correctement réagir. Nous avons des chiffres, en tout cas ceux de 2003, et ceux de 2004 seront connus au mois de mars 2005; utilisons donc ceux de 2003, en tout état de cause! Ils sont là et il n'est pas raisonnable que, de 2003 à 2005, nous augmentions le montant «Honoraires et prestations de service» de 110 000 francs, c'est-à-dire pratiquement de 28 à 29% du budget initial. Ce n'est pas possible.

Respectons les choses, je l'ai dit tout à l'heure, c'est un véritable cri, non pas du cœur, mais budgétaire. Si nous devons nous accorder un réservoir de dépenses, donnons-le-nous sur des éléments substantiels qui sont ceux de votre politique, pourquoi pas, mais pas là-dessus. Ne créons pas systématiquement un renchérissement budgétaire par rapport à des chiffres que nous connaissons et qui résultent de votre politique, pas de la nôtre. Vous êtes en train de désavouer votre politique, ce faisant. Si réellement les comptes ont dit que c'était 470 000 francs, pourquoi en coller pour 580 000 francs? Cela ne tient pas la route une seule minute. Vous êtes en train d'inscrire des dépenses prévisionnelles qui vous bloquent sur un budget qui est à peine équilibré – car, et j'en suis navré, Monsieur Muller, 220 000 francs d'excédent de revenus, pour moi, c'est de l'équilibrisme – alors que vous auriez la possibilité de dégager des marges de manœuvre telles qu'elles vous permettraient de dire que vous avez voté un beau budget, avec la marge de manœuvre nécessaire. Vous êtes en train de consommer cette marge de manœuvre en refusant nos amendements, c'est dommage, c'est triste, mais c'est en votre défaveur.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Reynaud, vous vous êtes emporté un peu inutilement, parce que, si vous nous aviez gentiment posé la question, nous vous aurions gentiment donné la réponse suivante. Là, vous êtes dans le secteur Voirie et dans le Service logistique et technique. La ligne à laquelle vous avez fait allusion est précisément la ligne où nous externalisons un certain nombre de prestations – dans le langage qui vous est cher: *outsourcing*. Nous confions à des entreprises privées – je suis d'accord, ce n'est pas la meilleure des choses à faire... (*Exclamations.*) Mais, en général, le Parti libéral n'est pas le premier à nous le reprocher. Nous leur confions donc un certain nombre de prestations que nos services n'arrivent pas à assumer.

Pourquoi ces prestations augmentent-elles? Pour deux raisons. La première est que les manifestations sur le domaine public sont de plus en plus nombreuses. Je prends un seul exemple. C'est la première année depuis bien longtemps que nous aurons, le 31 décembre, des fêtes de fin d'année dans la Vieille-Ville et il est prévu de grands rendez-vous à plusieurs endroits. Je suis en contact avec le comité d'organisation de ces fêtes et nous avons mis en place tout un dispositif pour rendre le domaine public propre dès le lendemain de ces manifestations. Vous imaginez bien que, notre personnel étant déjà sur le pied de guerre durant la période des fêtes de fin d'année, nous avons dû conclure des contrats avec des entreprises privées pour assurer la propreté. C'est la première raison: de plus en plus de manifestations sur le domaine public nécessitent davantage d'interventions.

La deuxième raison est que nous sommes de plus en plus exigeants. C'est parce que nous menons cette politique et que nous voulons une «Genève, ville propre» que nous avons une augmentation de ces lignes budgétaires. Il suffisait de nous poser la question, nous vous aurions donné cette réponse, qui va dans le sens de ce que vous souhaitez.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 29 oui (2 abstentions).

*Page 34, cellule 2601000, Aménagement urbain,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposant une diminution de 300 000 francs. La justification est la suivante: «Aménagements éphémères. Evaluation préalable de l'opération des deux dernières années avant de la renouveler.» La parole est à M. Barazzone.

M. Guillaume Barazzone (DC). Merci, Monsieur le président, de me laisser l'occasion de développer les raisons pour lesquelles les partis de l'Entente ont déposé un amendement visant à supprimer la ligne de 300 000 francs pour la manifestation «Les yeux de la ville», plus communément appelée «aménagements éphémères».

Depuis que la gauche est arrivée au pouvoir, un certain nombre de choses ont changé en ville de Genève... (*exclamations et applaudissements*) et pas forcément en bien! Une chose qui a changé lorsqu'on sort de chez soi, c'est que la rue s'est transformée... (*Exclamations.*) Oui, il est indéniable que lorsqu'on sort de chez soi la rue ne ressemble plus à ce qu'elle était il y a dix ans... Mais, Mesdames et Messieurs, on aime ou on n'aime pas cette politique. Le groupe démocrate-chrétien considère que l'aménagement du territoire ressortit au chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Une autre chose a changé, c'est que le chef de ce département est sorti de son rôle traditionnel, qui était de s'occuper du logement, de la fluidité du trafic et de la mobilité douce ou, par exemple, d'acquérir des parcelles pour y construire du logement.

Il y a deux ans, en 2003 et 2004, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a tenté l'expérience «Les yeux de la ville». Elle devait être provisoire, elle est maintenant fermement ancrée dans les différents budgets qui nous sont proposés année après année, alors même que cette manifestation a été remise en question dès la première année, en 2003, par un certain

nombre d'habitants. Obstiné, le magistrat en charge dudit département, soucieux d'avoir une meilleure visibilité politique et d'occuper le terrain – la rue – a persisté et a signé. En effet, aujourd'hui, nous sommes saisis d'une nouvelle proposition de 300 000 francs pour cette manifestation.

C'est sans surprise que les critiques fusent: quatre pétitions arrivent sur la table du président du Conseil municipal et différents arguments sont évoqués. Premièrement, le caractère inesthétique d'un certain nombre d'aménagements éphémères dans différents quartiers. Il est vrai que si on peut en apprécier quelques-uns, il faut dire que d'autres aménagements, censés être des aménagements artistiques, sont franchement laids. Deuxièmement, les critiques exprimées par les habitants. Le Parti démocrate-chrétien ainsi que les partis de l'Entente se font le relais de cette population mécontente, car la plupart de ces aménagements éphémères présentent un caractère dangereux. D'ailleurs, les habitants des Eaux-Vives n'y sont pas allés par quatre chemins et ils ont dénoncé fermement, cet été, ces aménagements, et la presse s'en est fait l'écho. Cela montre à quel point le phénomène a pris de l'importance. Un certain nombre d'associations et d'habitants du quartier ont voulu boycotter l'aménagement éphémère de la rue du Village-Suisse. Puis la Poste a dénoncé le fait qu'un certain nombre d'aménagements, qui devaient être provisoires, ont été prolongés, puisque c'est en août qu'était prévue la fin d'un aménagement encore en place au début de novembre.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, le Parti démocrate-chrétien vous propose un débat sur le sens de ces aménagements éphémères, sur leur raison d'être, parce que ce qui a changé, c'est la rue. C'est le rôle d'un magistrat en charge de l'aménagement et des constructions, mais c'est aussi la vision que se fait l'Alternative – en tout cas le magistrat Christian Ferrazino – de la définition d'une politique sociale. On nous dit que les aménagements éphémères se justifient, parce qu'il s'agit de renforcer, voire de susciter un lien social entre les habitants des différents quartiers. Est-ce que la contemplation d'œuvres d'art au goût fort douteux – je l'ai déjà exprimé auparavant – permettra aux gens de se parler, de remettre en question leur mode de vie? Nous devons aujourd'hui nous livrer à une réflexion sur la signification du social. Le social, cela veut-il dire mettre dans certains quartiers des aménagements éphémères: des troncs d'arbre, des blocs de béton, voire des chaises empilées les unes sur les autres? A-t-on la naïveté de croire que ces genres d'aménagements éphémères feront en sorte que les gens se parleront plus? Je crois qu'on se trompe, qu'on se met le doigt dans l'œil!

Suivons plutôt les conseils de Manuel Tornare qui, lui, a compris et qui définit le fait que les gens ne se parlent plus comme un phénomène plus global, un facteur exogène que, malheureusement, nous ne maîtrisons pas. C'est vrai et c'est fort regrettable, les gens se parlent de moins en moins, les habitants ne prennent plus la peine de se parler dans les immeubles. Je salue d'ailleurs la manifestation organisée par Manuel Tornare, intitulée «Voisins, voisines», à laquelle j'ai pu par-

ticiper. C'est une expérience peu coûteuse qui, je dois dire, permet aux gens de se parler, de se connaître, bien plus que les aménagements éphémères.

Le social, c'est Tornare, la culture, c'est Mugny et, Monsieur Ferrazino, vous avez d'autres priorités que de dépenser 300 000 francs pour des aménagements éphémères qui, année après année, en 2003 et en 2004, sont un demi-échec, puisque la plupart des habitants vous ont dit et vous ont répété qu'ils n'en veulent plus. Nous proposons de faire le bilan, de ne pas voter ces 300 000 francs cette année et de nous livrer à une véritable réflexion sur qui doit faire quoi dans cette ville. M. Ferrazino doit-il s'occuper de projets socioculturels, n'a-t-il pas d'autres priorités? Ensuite, tentons de définir ce que nous voulons faire les années suivantes en étudiant peut-être d'autres formules.

Mesdames et Messieurs, tous ensemble, ne gaspillons pas aveuglément 300 000 francs, mais ouvrons les yeux sur les résultats tièdes de ces aménagements éphémères et mettons-nous autour d'une table, comme cela aurait pu être le cas pour les habitants des quartiers! Finalement, il suffit d'une table et de quelques chaises pour contempler des œuvres d'art, il est inutile de dépenser 300 000 francs. Comme les Verts, qui ont soutenu du bout des lèvres en commission la proposition du magistrat Ferrazino, qui nous parlait du projet en disant qu'il n'avait toujours pas l'effet escompté, réfléchissons, adoptons un moratoire et nous reviendrons peut-être en 2006 avec d'autres propositions. Mais, pour cette année, de grâce, ne répétons pas les erreurs de 2003 et de 2004! (*Applaudissements.*)

M. Alain Fischer (R). Est-ce que Manuel Tornare est la personne la mieux placée en matière de réflexion? (*Brouhaha.*)

Le président. J'aimerais bien qu'on n'interrompe pas l'orateur.

M. Alain Fischer. Eh bien, M. Tornare avait instauré le Festival des arbres de Noël, puis il s'est arrêté une année pour un moratoire en vue d'une réflexion sur le déroulement de ce festival. Il est vrai que c'était, je dirais, une nouveauté et que M. Tornare désirait savoir ce que la population en pensait.

Aujourd'hui, avec l'expérience «Les yeux de la ville», certes provisoire – mais nous savons tous qu'à Genève le provisoire est durable – nous voyons, hélas, des dépotoirs – on peut utiliser ce terme – des lieux d'insalubrité, puisque des journaux ont mentionné que des rats et autres bestioles grouillaient sous des aménagements éphémères.

Nous rappellerons aussi l'insécurité que certains aménagements pouvaient présenter. Ainsi, aucune barrière ne retenait les enfants qui montaient sur le fameux tas de sable de Montchoisy, à 2 ou 3 m du sol. La concertation n'a jamais eu lieu, preuve en est que le tas de sable a dû être éventré, car une bouche hydrante était située dessous... Mais personne ne s'est jamais posé la question avant.

Monsieur Ferrazino, on vous demande de mettre la ligne «Les yeux de la ville» en attente et de faire le point d'une manière générale sur ces aménagements que vous avez réalisés ces deux dernières années. Je pense qu'au vu des nombreuses pétitions et doléances des citoyens, qui vont dans notre sens et que vous ne pouvez pas ignorer, il faudrait avoir une réflexion un peu plus large avec une concertation de toutes les personnes, de droite comme de gauche, concernées par ces aménagements. Là, on pourrait avoir une réelle concertation et ne pas mettre, une fois de plus, les gens devant le fait accompli avec des aménagements parfois douteux, voire dangereux.

Le président. Monsieur Broggin, vous avez la parole... (*Applaudissements.*) J'admire votre enthousiasme et votre bonne humeur, Mesdames et Messieurs, et j'espère qu'ils perdureront jusqu'au-delà de minuit.

M. Roberto Broggin (Ve). Monsieur le président, c'est un demi-succès... (*Applaudissements.*) On l'a entendu, la manifestation «Les yeux de la ville» est un demi-succès. Il est vrai que, l'an passé, on s'est focalisé sur la Rôtisserie, cette année, c'était le député Gabriel Barrillier escaladant le tas de sable avec son piolet. Oui, effectivement, la manifestation «Les yeux de la ville» provoque chaque année le débat, la discussion. Mais c'est une bonne chose, la rue change, la rue ne doit pas être qu'un endroit statique où l'on gare des tôles. Non, la rue est autre chose, elle doit aussi être un endroit où l'on peut se rencontrer et organiser des animations. Pour cela, nous avons certainement besoin, dans cette cité, de nous donner les moyens de nous réapproprier la rue, pour d'autres activités que celles de circuler et de garer des automobiles. Cette manifestation se déroule durant les mois d'été et c'est certainement bien pour ce côté exploratoire où l'on peut constater que la rue est autre chose qu'un vaste parking.

On a évoqué, précédemment dans ces débats, qu'il y avait des pétitions. Oui, il y a des pétitions qui sont pour et d'autres qui sont contre. On voit que des gens sont foncièrement attachés à ce qu'ils croient avoir toujours été comme ça, c'est-à-dire des voitures garées. D'autres personnes disent: «Tiens, nous découvrirons autre chose, profitons-en et lançons-nous en vue de nous réapproprier la rue!» Nous avons vu avec la rue des Savoises, nous voyons maintenant avec

la rue Jean-Violette, nous voyons dans certaines situations que ces aménagements éphémères ont pu susciter des volontés d'appréhender la rue de manière différente.

Certainement que dans cette opération tout n'est pas réussi du premier coup. Nous pensons, dans l'Alternative, que ce côté expérimental vaut le coup d'être mis sur pied. Tout à l'heure, lors du débat sur la mobilité, vous disiez que cela ne servait à rien d'essayer de convaincre les gens avec 400 000 francs. Mais ces montants sont tout de même extrêmement dérisoires par rapport aux sommes colossales investies par les importateurs d'automobiles et les milieux de l'automobile pour convaincre les gens, quotidiennement, que ce soit à la radio, à la télévision, dans les journaux, sur les panneaux d'affichage dans nos rues, d'acheter des voitures dont ils n'ont pas besoin pour traverser une ville dont le rayon est à peine de 3 km.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois que notre municipalité a le devoir et la volonté de pouvoir susciter chez ses concitoyens le désir d'autres aménagements et une autre façon d'appréhender la ville et ses rues. C'est pour cela que nous ne voterons pas cet amendement. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, encore une fois, je souhaite que cette belle atmosphère perdure au-delà de minuit... Pour l'heure, avant de suspendre notre séance, je vous rappelle qu'il y a encore une ultime répétition pour les choristes du Conseil municipal, immédiatement à 16 h. Je suspends la séance jusqu'à 16 h 30 et je vous souhaite un excellent café ou un excellent thé.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 16 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3598
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3598
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B). Suite du deuxième débat	3598
4. Propositions des conseillers municipaux	3637
5. Interpellations	3637
6. Questions écrites	3638

La mémorialiste:
Marguerite Conus